

## **Article 1**

Le District peut organiser une compétition avec 3 équipes en jeunes ou en seniors pour déterminer un ou deux qualifiés pour une suite de compétition ou pour déterminer un classement final.

Cette compétition dite « triangulaire » se jouera en un mini championnat avec une seule période par match opposant les trois équipes. Chaque match, donc chaque période aura une durée égale à la moitié de la durée légale d'un match de la catégorie de compétition concernée.

U15 à U18 F : 35 mn      U14 et U15 G : 40 mn      U16 G et + : 45 mn      U18 et Seniors : 45 mn

## **Article 2**

Les équipes suivant leur parcours dans la phase de compétition précédente seront classées de 1 à 3 (voir règlement particulier du district, Titre V article 4 alinéa 2 b).

Le premier match opposera le N°2 au N°3.

Le deuxième match opposera le N°1 au perdant du match 2 contre 3.

Le troisième match opposera le N°1 au vainqueur du match 2 contre 3.

## **Article 3**

En cas d'égalité sur un match, il sera procédé à une séance de tirs au but.

Pour ce mini championnat en triangulaire, l'attribution des points se fera de la façon suivante :

- Match gagné : 3 points
- Match nul avec victoire aux tirs au but : 2 points
- Match nul avec défaite aux tirs au but : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité ou par forfait : -1 point

En cas d'égalité dans ce mini championnat, le classement des équipes est effectué en tenant compte :

- a) du classement aux points des rencontres jouées entre elles.
- b) de la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre elles.
- c) de la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de cette triangulaire.
- d) en cas de nouvelle égalité à la suite de l'application des mesures ci-dessus, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués.
- e) en cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de l'équipe ayant reçu le moins de carton jaune (1 pt) et rouge (3 pts) dans ce mini championnat.
- f) en cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement de la 1<sup>ère</sup> phase.
- g) cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

## **Article 4**

Les équipes s'engagent à respecter les dates et les horaires prévus par le District.

En général, l'horaire officiel des rencontres est fixé à 13h00, 14h15 et 15h30.

La commission départementale des arbitres désignera trois arbitres pour cette triangulaire.

Ces trois arbitres officieront tour à tour au centre, les deux autres l'assisteront.

Les frais d'arbitrage seront réglés par le district et ensuite imputés aux trois clubs présents.

## **Article 5**

Les 3 feuilles de match seront sous format papier (la FMI interdisant 2 matchs le même jour).

## **Article 6**

Toutes les sanctions administratives seront consignées par l'arbitre sur la feuille de match pour suite à donner par la commission de discipline. Conformément à l'article 226 des règlements généraux de la FFF, un joueur expulsé (carton rouge) ne pourra pas être remplacé durant le même match et sera suspendu pour la rencontre suivante.

Par contre un joueur sanctionné d'un carton jaune au premier match et d'un autre jaune au second match pourra continuer à jouer ce deuxième match (matchs et arbitres différents).

## **Article 7**

Les équipes de chaque match, devront être composées de 14 joueurs choisis parmi 16 possibles sur la journée.